



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-406 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-369 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION**

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du 18 mars 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2024-406 modifiant le règlement 2022-369 relatif au stationnement et à la circulation.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement à l'Hôtel de Ville au 1, rue du Pont à Labelle ainsi que sur le site Web de la Municipalité au [www.municipalite.labelle.qc.ca](http://www.municipalite.labelle.qc.ca).

Le règlement numéro 2024-406 entre en vigueur le jour de sa publication.

**DONNÉ À LABELLE, CE 19<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2024.**

La greffière-trésorière et directrice générale,

Claire Coulombe